



HAL
open science

Français inclusif : du discours à la langue ?

My Alpheratz

► To cite this version:

My Alpheratz. Français inclusif : du discours à la langue ?. Le Discours et la Langue Revue de linguistique française et d'analyse du discours, 2019, Les Défis de l'écriture inclusive, 111, pp.53-74. <hal-02323626v2>

HAL Id: hal-02323626

<https://hal.science/hal-02323626v2>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-ND 4.0 - Attribution - No Derivative Works - International License

FRANÇAIS INCLUSIF : DU DISCOURS À LA LANGUE ?

ALPHERATZ
STIH Sorbonne Université

Article paru dans *Le Discours et la langue*, dir. Laure Rosier & Alain Rabatel, n°11.1, 2019, EME Editions.

Avertissement : cet article est rédigé en français inclusif. Chaque première occurrence est signalée en note de bas de page.

La grammaire, par son opérativité, comporte une instance subjective inséparable de toute création de systèmes issue de la cognition humaine. C'est la conscience de cette instance subjective inhérente à toute production écrite sur le savoir qui fait de la recherche grammaticale un champ de la linguistique à part entière, conjointement à son exigence épistémologique, qu'elle traduit en présentant sa méthodologie, en construisant son observatoire et en utilisant une métalangue.

Si nous reconnaissons la relativité de la grammaire, reconnaissons également que le travail qu'elle opère sur les langues, les individus et les notions n'en relève pas moins de processus analysables. Ol¹ en va ainsi du processus de *grammatisation*, au sens strict de « processus selon lequel une notion grammaticale intègre un dispositif métalinguistique » (Neveu 2004 : 144), et que nous ne confondrons pas avec celui de *grammaticalisation*, ou « processus diachronique de conversion des unités lexicales en morphèmes grammaticaux » (Neveu 2004 : 144.). Nous nous intéresserons ici plus particulièrement à l'éventualité d'une grammatisation d'une notion linguistique que nous avons conceptualisée à partir d'observables produits par la communauté linguistique francophone et nommée « français inclusif » (Alpheratz 2018ab). Cette notion peut être entendue comme une variété du français fondée sur le traitement non standard du genre grammatical en raison d'un rejet d'une hiérarchie entre les représentations sociales ou symboliques associées aux genres grammaticaux masculin et féminin.

Notons que le terme « inclusif » est à la fois un terme de métalangue et un terme de philosophie politique. Il désigne à la fois des processus langagiers permettant l'inclusion de ce qui est perçu comme n'étant pas représenté, mais aussi une éthique, notamment élaborée par Judith Butler (2004), et

¹ Proposition de genre neutre pour *il*.

ayant pour objectif la visibilité/valorisation/prise en compte/reconnaissance de catégories sociales minorisées par un discours dominant qui les invisibilise.

Nous circonscrivons au seul critère du genre la présente étude sur le français inclusif, mais le genre n'est pas le seul critère de discrimination sociale : la cécité, la surdité, la dyslexie, la neuroatypie, l'obésité, la race, la classe, l'origine sociale, la glottophobie (etc.) en sont d'autres. C'est pourquoi une définition d'une langue inclusive devrait tous les prendre en compte :

« Une langue inclusive est une variété d'une langue standard, qui s'en distingue par des procédés langagiers évitant de reproduire des hiérarchies symboliques et sociales associées à des éléments morphosyntaxiques et fondées sur différents critères de discrimination (sexe, genre, âge, mobilité, origine géographique, orientation sexuelle, fonctionnement neurologique, classe socio-professionnelle, etc.) »

Le terme « inclusif » est souvent associé au seul critère du genre, alors même que certains de ses procédés (comme l'utilisation du point médian, par exemple), font l'objet de critiques de la part d'associations de défense des personnes atteintes de cécité ou de dyslexie. Nous y voyons la prédominance de ce critère dans les travaux fondés sur la philosophie politique de l'inclusivité – rappelons que Judith Butler est surtout connue pour ses thèses sur le genre – ainsi que son succès en tant que science humaine à part entière, ce que ne sont pas (encore ?) devenus les autres critères de discrimination sociale. Bref, la recherche linguistique devrait penser le « français inclusif » comme une variété en devenir et non restreinte au seul cadre du genre, en s'inspirant notamment d'autres pensées à visée sociale et politique, comme celle de Jean-Marie Klinkenberg (2015), pour ne citer que celle-ci.

Les linguistes spécialistes de cette question ne cessent de voir s'élargir l'observatoire du français inclusif. Cette expansion nous semble due en partie à l'essor du concept de *genre social* au XXI^e siècle, ou critère d'identification sociale d'un individu en articulation avec son sexe, dans un rapport de conformité ou de non-conformité. Depuis son émergence en anthropologie dans les travaux de Margaret Mead (1935), nous assistons à l'axiomatisation et à l'institutionnalisation de ce concept en discipline anthropologique par des universités sur tous les continents. En même temps que les études de genre explorent l'ensemble des stéréotypes et croyances qui définissent une personne en tant que « femme », « homme » ou « non binaire », et analysent les rapports de hiérarchie qui peuvent exister entre ces catégories sociales, les travaux de linguistique française au prisme du

genre interrogent les conventions, thèses, idéologies et croyances que véhiculent les termes « masculin » et « féminin » dans le lexique et la grammaire, et plus précisément les représentations symboliques et sociales qui leur sont associées (Durand 1936, Khaznadar 1989, Labrosse 1996, Michard 2012, Michel 2016).

Ces études prennent le contrepied des grammaires scolaires et universitaires lorsque celles-ci présentent le genre masculin comme un genre neutre, d'une part en montrant les représentations mentales générées par l'emploi d'un masculin générique prototypique pour exprimer la généricité et la neutralisation de genre, d'autre part en critiquant la théorie dite du « masculin genre non marqué », permettant ainsi d'ouvrir la voie à une thèse lexicologique et lexicographique d'une base véritablement agendre et non masculine du mot.

Tous ces travaux, qui s'inscrivent dans une pensée soutenant la réduction des inégalités sociales entre hommes et femmes, appuient notre réflexion de linguistique de corpus qui s'en distingue en proposant une classification en « genre neutre » des énoncés ne pouvant se classer exclusivement ni dans l'une ni dans l'autre catégorie que sont les genres grammaticaux masculin et féminin. Ce travail de linguistique de corpus rassemble sous le terme « français inclusif » les énoncés qui parfois ajoutent la variable morphologique féminine dans une unité lexicale employant le genre masculin générique (ex. *les lecteur.rices*) et des énoncés qui parfois inventent une morphologie neutre (ex. *blessæ*, avec la marque morphologique *æ* de genre neutre pour créer une troisième flexion de genre à la flexion binaire *blessé/blessée*). Enfin, il a un caractère expérimental, puisqu'il fait des propositions (néologismes, régularités, systèmes) et les applique pour en mesurer la validité et la falsifiabilité selon un cadre scientifique défini (Alpheratz 2018b).

Avant que la recherche sur le français inclusif se soit doté d'un appareil métalinguistique (concepts et terminologie) destiné à l'analyser, nous allons voir que le français inclusif est devenu une notion pensable pour les locutaires² qui l'ont produit, et qu'il a ensuite accédé au statut de notion incarnée en discours. L'objet de cet article est d'étudier si ses attestations sont en train d'accéder à une phase d'institution, que Milner (1989) nomme « le possible de langue », ou donnée de langue à la fois matériellement attestée et jugée grammaticale. En bref, *le français inclusif est-il en train de passer du discours à la langue ? Langue* étant entendue comme système de signes régi par des régularités et constituant un habitus propre à une

² Proposition de fléchissement au genre neutre au pluriel de l'unité lexicale *locuteur/locutrice*.

communauté linguistique, terme opposable à *discours*, étant entendu comme usages particuliers que font les sujets parlants de cet habitus.

Nous puiserons dans les ressources guillaumiennes pour une analyse qui s'inscrit dans le courant de la linguistique analogique. En effet, en décrivant les opérations mentales dans l'activité langagière et en inscrivant le langage dans une relation de similitude à son objet — « La structure du langage est un réseau d'analogies »³ — Gustave Guillaume (1943) ouvre la voie à la théorie de l'iconicité qui ne viendra qu'après la critique de l'école structuraliste incarnée par Ferdinand de Saussure. Or, le français inclusif nous paraît né de la propriété d'iconicité que les locutaires prêtent au genre grammatical en relation avec le genre social, tant sur le plan des unités lexicales que grammaticales, certaines structures en grammaire pouvant être analysées comme des iconicités diagrammatiques (Alpheratz 2018b). Opérant à partir des données empiriques fournies par tous supports textuels issus des années 2000, nous présenterons une brève *ontogénèse* du français inclusif – ou processus permettant l'émergence d'une idée en mots – avant d'étudier le processus de grammatisation dont il fait peut-être l'objet.

1. De l'impensé à la variété

1.1 Idéogénèse

L'« Idéogénèse » guillaumienne désigne l'opération mentale de discernement qui consiste à extraire une idée de l'ensemble des notions pensables et donc à opérer un mouvement allant de la généralité (ou « univers ») vers la singularité. Ce mouvement nous semble avoir été suivi pour extraire, de l'ensemble des idées non discriminées, l'inclusivité de genre, ou idée d'inclure, dans des énoncés où le genre est pertinent, des représentations symboliques et sociales autres que celles associées au genre grammatical masculin. Dans notre contexte, la généralité est incarnée par le français standard, un univers où le français inclusif n'existe pas ou n'est qu'un fait de discours relevant de la variation diaphasique et non de la « variation diaéthique » ou « *variation relevant de la conscience de genre, d'identité et de la performativité de la langue* » (Alpheratz 2018b : 58).

Ex. ***Françaises, Français***, *vous voyez où risque d'aller la France*
(Charles De Gaulle, Discours du 23 avril 1961)

³ Dans *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, vol.5, (1975), Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly (dir.), p.175, Québec : Les Presses de l'Université de Laval et Lille : Presses Universitaires de Lille.

Pour ce locuteur, le *sentiment* de combler un vide par le recours à une « double flexion totale » préempte l'économie linguistique assurée par le recours au genre masculin en emploi générique. Mais, étant donné la séquence historique et la visée pragmatique de ce discours politique, ce recours nous semble être davantage une distorsion du paradigme, entendu ici comme la régularité du genre masculin en emploi générique dans les cas où le genre des personnes est soit générique soit neutralisé. Cette distorsion est l'indice que cette régularité est *sentie* comme lacunaire, soit l'indice d'un *sentiment de la langue* ou rapport à la langue fondé sur une culture langagière (Sioufi 2007). Pour De Gaulle et dans ce cas précis, le français standard échoue à satisfaire un besoin d'expressivité, besoin comblé par une distorsion de la régularité du genre masculin en emploi générique. Mais ce sentiment que le français standard est lacunaire ne va pas jusqu'à remettre en cause cette régularité.

Dans la description que nous pouvons faire de l'ontogénèse du français inclusif, une deuxième phase est franchie avec la *conscience* des locutaires d'effectuer, par le discours, un acte correspondant à une *éthique* en choisissant l'irrégularité du français inclusif plutôt que la régularité du français standard.

Ex. *Marthe Gauthier, promue officière de la Légion d'honneur* (Femmesetsciences.fr 2014)

Parce qu'il milite pour la reconnaissance des femmes de science, le site Femmes et Sciences s'efforce d'accorder ses mots à sa pensée et fonde son action, y compris son discours, sur des principes moraux, autrement dit une éthique. Dans cet exemple, le recours au genre masculin en emploi générique eût trahi cette pensée. La féminisation du grade relève ici de la variation diaéthique : elle est considérée comme un moyen d'expression plus adéquat que l'emploi du genre masculin en emploi générique, pour une meilleure restitution de l'identité de la personne délocutée. Le jugement différentiel porte non plus sur la grammaticalité d'un énoncé, mais sur son inclusivité.

1.2 Morphogénèse

La « morphogénèse » est l'opération mentale d'entendement qui consiste à donner à une idée (l'inclusivité de genre en français) extraite de la matière des notions pensables, une forme (les procédés du français inclusif). Cette opération effectue donc un mouvement contraire à celui effectué par l'idéogénèse, en allant non pas de la généralité vers la singularité mais de la singularité vers la généralité (ou « univers »). Ainsi, l'incarnation

linguistique de cette idée d'inclusivité en français s'applique en discours selon des moyens que nous pouvons catégoriser en une proposition lexicographique (restant à théoriser) et dix processus langagiers (Alpheratz 2018b).

1.2.1 Proposition lexicographique : une base agenre du mot

Les locutaires du français inclusif nous paraissent adhérer aux critiques faites aux thèses selon lesquelles le genre masculin en français serait « le genre indifférencié » ou « non marqué » (Pichon 1938 cité par Mathieu 2007, Dubois 1964), thèses qui auraient pour conséquence de générer dans les dictionnaires et dans la pensée une conception du mot sous sa forme masculine (Durand 1936, Michel 2016). Une conception agenre du mot, au sens où elle ne privilégierait aucun genre en n'ayant pas pour « base » le mot sous sa forme masculine mais une forme dégenrée, lui est (parfois) préférée. Inspirée par l'hypothèse stéréotypique de Michel (2016), cette proposition n'a pas encore fait l'objet d'une thèse en lexicographie.

Ex. *Bonjour Michel et vous ~~tous et vous toutes~~ tous-tes touz*
(C.O., courriel anonymisé du 3 mai 2018, liste de diffusion EELV)

1.2.2 Flexion en genre des mots désignant la personne

Le recours à la flexion en genre des mots désignant la personne pour éviter le genre masculin en emploi générique comprend non seulement la féminisation des mots lorsque leur référent est de genre social féminin, mais également la neutralisation des mots dans les cas où leur référent est en structure impersonnelle, agenre, de genre inconnu, mixte ou « non binaire », au sens de référent de genre social ne relevant pas du tout, ou pas exclusivement, du genre social masculin ou du genre social féminin.

Ex. de féminisation d'un référent de genre social féminin :

*Marina Drobi, Secrétariat général du Comité interministériel du handicap :
cheffe de projet*
(INS HEA 2017, inshea.fr)

Ex. de neutralisation du référent, sujet de verbe en structure impersonnelle :

Où al sera principalement question d'herbe et de cailloux
(J.-B. F., facebook, 25/10/2018)

Al peut s'interpréter comme un néologisme grammatical remplaçant *il* en fonction sujet de verbe en structure impersonnelle, mais c'est également une réactivation d'une variation dialectale du pronom de genre neutre *el* présent

du VIII^e au XV^e siècle selon Zink (1997), Buridant (2000) et Godefroy (1990). Son utilisation exprime ici un référent dont le genre est « neutralisé » si nous nous appuyons sur les différentes analyses du « sujet » dans les structures impersonnelles : « non personne » (Benveniste 1966), « référence spatiale et troisième personne d'univers » (Moignet 1981), ou encore « évidemment sémique » (Zink 1997).

Ex. de neutralisation d'un référent agence :

*Aime ton enfant tel qu'**iel** est !*

(C.Z-C., facebook, 04/09/2017)

Iel est un néologisme grammatical remplaçant *il* anaphorique (rappelant ici l'unité épïcène *enfant*). Son utilisation pourrait peut-être exprimer ici l'idée que l'enfant serait un être « agence ». Rappelons que l'identité de genre est une conviction intime et personnelle selon les Principes de Jogjakarta⁴. Rappelons également que le grec ancien désignait l'enfant avec un mot épïcène (*παῖς*) actualisé par les mots qui s'y rapportaient (article, adjectif, pronom, participe).

Ex. de neutralisation d'un référent de genre inconnu :

*Si vous voulez m'entendre parler de machine learning (les GANs, pour les **connaissaires**)*

(A.C., facebook, 10/12/2018)

Connaissaires est un néologisme lexical ici employé au pluriel et pouvant être interprété comme une flexion de genre neutre de l'unité lexicale *connaisseur/connaisseuse*. Son utilisation exprime un référent de genre « inconnu » car renvoyant à un groupe de personnes de genres inconnus du locuteur.

Ex. de neutralisation d'un référent de genre divers :

*Ok les **copaines** je crois que je suis officiellement installée !*

(E.M., facebook, 12/09/2018)

Copaine est un néologisme pouvant être interprété comme une flexion de genre neutre de l'unité lexicale *copain/copine* grâce au morphème *aine* que nous analysons comme un affixe flexionnel de genre neutre et dont l'utilisation exprimerait ici un référent de plusieurs genres (ici un groupe) ou de genre « divers ».

⁴ « L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance. » Définition citée sur le site de Legifrance : accueil/autres textes législatifs et réglementaires/avis sur l'identité de genre et sur le changement de la mention de sexe à l'état-civil.

Ex. de neutralisation d'un référent de genre social non binaire :

*Je viens de parler à ma mère pour **mae froeur** qui veut transitionner et est bigenre*

(A.S.T., facebook, 17/11/18)

Mae froeur sont deux néologismes, le premier grammatical, le second lexical, pouvant être interprétés comme une flexion de genre neutre de l'adjectif possessif *mon/ma* pour *mae* grâce au morphème *ae* que nous analysons comme un affixe flexionnel de genre neutre, et un mot-valise pour *froeur*, issu de la troncation et de la fusion de *frère* et *sœur*. Leur utilisation exprime un référent de genre social non binaire, puisque « bigenre » comme l'indique l'énoncé, donc ne relevant pas exclusivement du genre social masculin ou du genre social féminin.

1.2.3 Hyperonymie de genre

La propriété d'hyperonymie de genre est la propriété qui permet à une unité (mot ou syntagme) de représenter tous les genres. Les locutaires du français inclusif privent les unités fléchies au genre masculin en emploi générique de leur hyperonymie de genre pour leur attribuer un statut d'hyponymes et attribuent cette propriété d'hyperonymie à une autre unité, qui ne peut fléchir qu'à un seul genre en français standard.

*Ex. un coup de com pour rassurer l'**électorat** ne fait jamais de mal*

(Marwen Belkaid 2017, « Ce que nous dit le débat sur l'écriture inclusive », blog)

1.2.4 Réactivation

Nous nommons « réactivation » l'utilisation d'unités, régularités ou morphèmes anciennement attestés et devenus rares (ou ayant disparu) afin d'éviter de recourir au genre masculin en emploi générique. Nous pouvons aussi classer dans cette catégorie la réactivation de la règle syntaxique régissant l'accord de l'adjectif dite « de proximité », en usage dès les origines de notre langue et jusqu'au XVIII^e siècle selon Viennot (2014).

*Ex. Au Carrousel de notre roi, / **La jeune autrice** de Torquate*

(*La Muse historique* du 27 mai 1662, citée par Viennot 2014 : 55)

1.2.5 Double flexion totale

La double flexion totale est le processus langagier qui consiste à fléchir au masculin et au féminin une unité linguistique (qui fléchit en genre ou non), plutôt que de fléchir celle-ci uniquement au genre masculin en emploi

générique, et de restituer cette double flexion totalement, non en mentionnant uniquement sa marque morphologique de genre.

Ex. *Ton/ta pote marxiste, on dirait qu'elle récite un passage de la Bible*

(H. 2017, feminisme.fr-bb.com)

1.2.6 Double flexion partielle

La double flexion partielle désigne une unité linguistique fléchie au masculin et au féminin mais où le féminin est mentionné uniquement par l'ajout de sa marque morphologique.

Ex. *le sujet hante les discussions informelles entre **doctorant.e.s***
(D.P., courriel anonymisé du 04/01/2017, liste de diffusion EFIGIES)

Si la double flexion partielle évite l'emploi du genre masculin en emploi générique, elle n'évite pas, comme la double flexion totale, l'exclusion des personnes non binaires ou agenres sur le plan des symboles et des représentations, en ajoutant la seule variable morphologique féminine à un masculin en emploi générique. Le genre neutre non binaire, caractérisé par des marques morphologiques spécifiques (par ex. *æ* comme dans *chærs collègues*, *x* comme dans *amix*, *z* comme dans *heureuz*), et comprenant également les unités épïcènes (ex. *journaliste*, *apte*, *végane*) est doté de l'hyperonymie de genre, soit de la capacité de représenter tous les genres selon notre définition. Par conséquent, il présente l'avantage de ne pas se confondre avec un genre social (puisque c'est sa sous-catégorie « non binaire » qui représente la catégorie sociale des personnes non binaires) et de n'exclure aucun genre aux yeux du locutorat⁵ du français inclusif.

1.2.7 Néologie

Les locutaires ne trouvent pas toujours d'unités jugées inclusives dans le stock d'unités lexicales ou grammaticales de notre langue. La néologie par création de morphèmes ou par recomposition savante permet alors de résoudre cette difficulté.

Ex. *Liberté / Egalité / **Adelphité***
(Sarah 2017, Adelphite.fr)

L'unité lexicale *Adelphité* est construite à partir de la base latine grecque *ἀδελφ*, commune à *ἀδελφός*, *adelphos*, « frère » et *ἀδελφή*, *adelphè*, « sœur », tandis que *fraternité* est issue de l'unité lexicale latine de genre masculin

⁵ Dérivé lexical formé avec le suffixe *orat* et signifiant « ensemble de locutaires ». Néologisme et hyperonyme de genre remplaçant *les locuteurs*.

frater, « frère ». Si *Adelphité* est préférée à *Fraternité*, c'est parce que la base latine de genre masculin (*frater-*) est, pour cette locutrice, dotée de la propriété d'iconicité avec le genre social masculin, et donc sentie comme illégitime pour exprimer le lien de solidarité existant entre tous les membres de la famille humaine (Voir Robert 2017 : 1098).

1.2.8 Accords

La créativité des locutaires du français inclusif se constate en morphologie mais également en syntaxe, avec un changement des régularités du français standard en matière d'accord de l'adjectif. Nous observons des accords de proximité, d'énonciation (Alpheratz 2018 b) et de majorité.

Ex. d'accord de proximité

Toutes les filles et les garçons qui lisent Well Well Well ont la classe
(Magazine Well Well Well 2016 : 12)

Ex. d'accord d'énonciation

*Il restait à Toulouse à cause de la grève des **camionneuses***
(La Baronne, *A la gloire de Pollo*, 2007 : 20)

Ex. d'accord de majorité

*Trois femmes et un homme sont les **grandes gagnantes** de cette édition*
(Aude Lorriaux, [buzzfeed.com](https://www.buzzfeed.com), 08/01/2018)

1.2.9 Motivation du signe

La relation « arbitraire » du signe avec son référent, qui est questionnée par la recherche linguistique analogique, est remise en cause par les locutaires du français inclusif, lesquels⁶ dotent le genre masculin en emploi générique de la propriété d'iconicité, et le voient comme inséparable du genre social masculin.

Ex. *AMNESTY INTERNATIONAL forme une communauté mondiale de militants des droits **humains***
(Amnesty International, *Statuts* sur leur site internet, 29/11/2017)

Ici, la motivation est d'ordre syntaxique et se couple avec une hyperonymie. L'ensemble désigné par le syntagme nominal *droits de l'homme* est inclus dans l'ensemble désigné par le syntagme nominal *droits humains*, mais n'est pas égal à lui. *Droits humains* est donc l'hyperonyme et *droits de l'homme*, l'hyponyme.

1.2.10 Epicénisation

⁶ Proposition de fléchissement au genre neutre et au pluriel du pronom relatif *lequel/laquelle*.

L'épicénisation est le processus langagier qui décrit soit le recours à une unité épïcène, soit la création d'une unité épïcène, soit la transformation en épïcène d'une unité qui fléchit en genre.

Ex. *L'emploi de termes épïcènes comme **membre** (...) élève (...) fait aussi partie des grands principes de l'écriture inclusive.*

(Collège doctoral de Paris Sorbonne Université, doctoratp4.hypotheses.org, 01/07/2017)

1.2.11 Genre neutre

Nous désignons par « genre neutre » une catégorie grammaticale susceptible de comprendre tous les énoncés qui ne peuvent se classer ni dans le genre masculin, ni dans le genre féminin, du moins non exclusivement. Cette catégorie comprend cinq sous-catégories grammaticales permettant de classer des unités exprimant :

1. un référent impersonnel (par ex. dans les structures impersonnelles)
2. un référent agenre (par ex. des enfants)
3. un référent de genre inconnu (par ex. des anonymes)
4. un référent de genre commun (par ex. des linguistes en colloque)
5. un référent de genre non binaire (par ex. une personne intersexe)

Ex. *Je suis juste **curieuZ***

(Playnight, « Hell O' Kinky, c'est quoi ? », facebook, commentaire du 02/02/2017)

CurieuZ peut être analysé comme une proposition de flexion au genre neutre de l'adjectif *curieux/curieuse*, construit avec une marque morphologique spécifique (ni masculine ni féminine) : **Z**, sur laquelle lo⁷ locutaire pratique une antonomase, afin d'attirer notre attention sur cette marque de genre. Parce que ce néologisme comporte une morphologie ni masculine ni féminine, et peut exprimer un référent agenre, de genre inconnu ou non binaire, il nous semble pouvoir être classé dans le genre neutre.

L'apparente contradiction entre arbitraire et motivation du signe débouche sur un constat : que la langue soit un système arbitraire et qui change de lui-même sans que nous puissions interférer sur ce changement, ou qu'elle soit un système de signes motivés, donc en relation avec nous et reflet de nos réalités, elle évolue selon un principe de co-constitution humanité/monde dont nous rappelons les principales théories :

- *l'iconicité* du signe en linguistique analogique : depuis le *Cratyle* de Platon (IV^e siècle avant notre ère) à la création des *Cahiers de linguistique analogique* (2010), la pensée sur le signe a permis d'isoler cette propriété

⁷ Proposition de genre neutre pour *le/la*.

(soit traits communs entre le signe et son référent, soit similarité de relations) et de dégager l'ampleur des structures iconiques dans les langues. L'apport de la linguistique analogique à la recherche sur la cognition humaine tient dans le fait que ces structures éclairent le processus cognitif fondamental qu'est l'analogie, laquelle subsumerait la capacité à penser, à catégoriser, à comprendre et à apprendre selon la psychologie contemporaine (Gentner 1983), et influencerait « fortement et d'une manière dynamique nos processus perceptifs » (Monneret 2014) ;

- la *cognition incarnée*, de l'*énaction* et de la *perçaction*. En philosophie et en sciences cognitives, la découverte de la plasticité cérébrale ayant contribué à renforcer l'intérêt que représente l'étude des relations de l'organisme à son milieu, plusieurs théories (notamment en psychologie et neurobiologie) postulent une co-constitution humanité/monde, telles que la *cognition incarnée*, l'*énaction* (Maturana, 1978, Varela 1980, Thomson & Rosch 1993), et la *perçaction* (Berthoz 2010), lesquelles défendent la détermination et la limitation de notre fonctionnement cognitif par nos interactions sensori-motrices avec notre environnement. Leur application en linguistique s'inscrit dans la perspective de la phénoménologie merleau-pontienne⁸ ;

- la *cognématique* (Bottineau 2009) en linguistique cognitive. Cette théorie porte l'analyse des systèmes vocaliques et consonantiques des langues à des niveaux submorphémiques et inconscients, notamment en anglais, où les corrélations entre processus oral et cognitif se répètent de manière suffisamment régulière pour affirmer que la morphosyntaxe est co-constructive du sens. Elle s'appuie notamment sur le cadre interprétatif des sciences cognitives susmentionné (« l'inscription corporelle d'un individu est constitutive de ce qu'il voit ou « perçacte » Bottineau 2009), et permettrait d'éclairer une étude comparative des différents pronoms de genre neutre en usage : *al, iel, ille, ol, ul, yel, etc.*

1.3 Genres de discours

Le français inclusif s'observe en production de texte tous genres de discours confondus, dans la langue courante au premier degré (rédaction) comme au second degré (correction, traduction), mais également dans la langue de spécialité, c'est-à-dire dans des productions textuelles linguistiques (grammaires, articles scientifiques), littéraires (romans, essais, contes) et universitaires interdisciplinaires, du type mémoires et thèses (Alpheratz 2018b).

Là où nous relevons des données empiriques relevant du français inclusif dans tous les genres de discours, Krazem & Toussaint (2018), à propos de l'orthographe inclusive (la graphie en « .e »), pensent pouvoir limiter son

⁸ « l'épaisseur de chair entre le voyant et la chose est constitutive de sa visibilité à elle comme de sa corporéité à lui » Maurice Merleau-Ponty dans « Le Visible et l'invisible », Editions Gallimard, 1964, p.178.

champ de production à des genres militants qui auraient pour point commun « l’allocutaire collectif » et « le locuteur institutionnel » :

Ces genres de discours sont largement confinés dans une sphère sociale délimitable. L’environnement universitaire, syndical ou politique est dominant. Les autres genres de discours ne sont manifestement pas, ou peu, utilisateurs d’OI [Orthographe Inclusive], y compris lorsqu’ils ont des propriétés comparables (Krazem & Toussaint 2018 : 12).

Cette restriction d’emploi ne tient pas compte des individus qui ne représentent aucun groupe – donc qui ne sont pas des « locuteurs institutionnels » – et qui s’expriment à titre privé – donc qui n’ont pas d’ « allocutaires collectifs ».

Ex. *Je sais que beaucoup de mes **ami.e.s français.e.s** ne sont pas d’accord avec cette mesure !*
(F.S-N, Messenger, 24/08/2018)

L’énoncé est un message envoyé via la messagerie privée Messenger par une personne (anonymisée) ne représentant aucune institution et dont nous sommes le destinataire. Cet énoncé ne rentre pas dans le cadre où Krazem et Toussaint pensent pouvoir circonscrire la graphie .e : « un locuteur institutionnel » et/ou « un allocutaire collectif ».

Ex. *J’ai choisi dans ce mémoire, **comme dans mon écriture quotidienne**, d’utiliser l’écriture inclusive, aussi appelée écriture non-sexiste.*
(Marine Lambomez, dans *Tensions et disparités entre prise en charge réelle et prescriptions officielles : le harcèlement scolaire homophobe en lycée en France*, mémoire de M1 en sciences sociales soutenu en 2018)

L’énoncé est produit par une étudiante de master 1 qui affirme utiliser « l’écriture inclusive » dans sa pratique quotidienne de l’écriture, donc nous pouvons supposer que cette pratique s’exerce dans des contextes ni institutionnels ni collectifs.

2. L’accès à la grammaticalité

Même récente, le français inclusif a une histoire qui peut se décrire. Nous pouvons en observer l’émergence, les concurrences et les interdictions⁹ dont il fait l’objet, décrire les étapes de son évolution : d’impensé à idée, puis d’idée à données de langues, enfin conceptualisé comme une variété du français standard. Ces étapes seraient-elles l’indice d’une grammatisation

⁹ Voir la « Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française ».

progressive qui, si elle ne consacre pas le français inclusif en tant qu'idiome national en 2018, contribue au moins à sa reconnaissance en tant que variété du français ?

2.1 Le processus de grammatisation

Le travail du grammairien¹⁰ est transformatoire en ce qu'il consiste principalement à *structurer* la matière qu'est le discours. Toutes les opérations que l'activité grammaticale effectue sur les données empiriques – construction d'un observatoire, historicisation, conceptualisation, catégorisation, identification de régularités, construction d'instruments d'analyse (termes et concepts) – transforment la matière (faits langagiers) en abstractions (régularités grammaticales).

Nous savons bien [...] que la norme véhiculée par les grammaires transforme les prononciations, qu'elle peut susciter de nouvelles associations sémantiques, ou de nouvelles réinterprétations morphologiques des unités. Surtout, il faut certainement considérer l'idée des langues elles-mêmes [...] comme une conséquence ou un produit de la grammatisation. (Aurox 1994 : 116).

Ce travail peut aller jusqu'à transformer « une attestation en institution » (Neveu 2004), en la faisant sortir de l'agrammaticalité et en la présentant sous un jour légitime :

C'est à cette condition que l'observatoire peut être décrit non pas seulement comme attestation mais comme institution de la langue, selon un processus visant à catégoriser une donnée factuelle, en la faisant passer du statut d'item, actualisé par son contexte, à celui d'occurrence indexée, activant un type (Neveu 2004 : 208).

Mais doter une notion d'un outillage métalinguistique n'est pas la garantie de voir s'institutionnaliser cette notion. Cet outillage doit encore être repris par les spécialistes :

[...] une notion, au terme d'un parcours historique qui en a stabilisé le sens par l'identification régulière d'un fait ou d'un ensemble de faits qu'elle a rendu possible, se trouve intégrée à un dispositif métalinguistique qui tend à se reproduire, quelle que puisse être l'approche théorique que lui réservent les ouvrages qui en attestent l'existence (on grammatiser une notion) (Neveu 2004 : 144).

¹⁰ Proposition de genre neutre pour *grammairien/grammairienne*.

Cette reprise de termes et notions métalinguistiques par les spécialistes (avec des définitions plus ou moins équivalentes) se constate d'un pays à l'autre pour décrire cette variété du français. Ainsi nous relevons, en francophonie et dans les études étrangères sur le sujet, les termes « masculin générique, inclusif/inclusive, féminisation, épïcène, hyperonymisation, double flexion » (Coady 2016, Michel 2016, Elmiger 2017, Chevalier 2017, Krazem & Toussaint 2017, Lessard & Zaccour 2018, Viennot 2018, Alpheratz 2018ab, etc.)

2.2 Changement de la valeur définie

Le jugement de grammaticalité d'un énoncé par les sujets parlants s'appuie selon Milner (1989) sur un « jugement différentiel » (par ex. « se dit/ne se dit pas », « s'écarte de/ne s'écarte pas de ») par rapport à une valeur définie. En français inclusif, la valeur définie n'est plus la norme du genre masculin en emploi générique apprise par le sujet grammatisé, mais le concept d'inclusivité sur lequel repose l'éthique de ce sujet parlant. Le jugement différentiel que celui-ci effectue n'est plus « correct//incorrect » mais « inclusif/excluant ».

Le changement de catégorie du jugement (de grammatical à éthique) n'est qu'apparent. Nous l'avons vu, toute grammaire – qu'elle soit prescriptive ou descriptive – a la capacité de transformer les discours par son opérativité, soit en les qualifiant de grammaticaux ou d'agrammaticaux (grammaire prescriptive), soit en leur apportant une certaine caution selon la manière dont elle les analyse et les catégorise (grammaire descriptive). Les modes avec lesquels elle s'exprime, assertion de l'infinitif ou prudence du conditionnel, restent dans la vériconditionnalité et ont force de loi pour une partie du lectorat peu au fait de linguistique et d'épistémologie des sciences. Un énoncé est jugé grammatical par une grammaire (ou une unité lexicale jugée recevable par un dictionnaire) uniquement selon son rapport de conformité ou de non-conformité à une *norme*. Entre le jugement « correct/incorrect » et « inclusif/excluant », la norme a changé, mais le principe reste le même : plus l'énoncé s'écarte de la norme, moins il a de la valeur.

A chaque fois, cette norme perpétue une certaine conception du monde ou y adhère (peut-être involontairement). Faire du genre masculin l'entrée vedette des dictionnaires pour les unités lexicales, même si ce modèle est (en partie) justifié par la thèse du genre masculin « non marqué », c'est aussi perpétuer une philosophie androcentrique : « Parce que le genre masculin « est le plus noble », il prévaut » (Vaugelas 1647 : 6). Dénoncer ce modèle, c'est adhérer à une philosophie féministe et/ou égalitariste : « La

féménisation désigne un ensemble de procédés [...] qui évitent l'emploi générique du masculin [...] pour mettre en lumière l'existence des femmes. » (Lessard et Zaccour 2017 : 31).

Si un énoncé est jugé grammatical par les locutaires du français inclusif, il l'est aussi par le manuel scolaire¹¹ et les travaux linguistiques qui appliquent cette variété. Or, si les manuels et les grammaires deviennent inclusives¹², la distorsion de la régularité risque d'affecter non plus les discours, mais aussi la langue, où la régularité (le français standard) pourrait devenir distorsion, et la distorsion (le français inclusif), régularité. Dans ce cas, le français pourrait devenir une langue où le genre masculin en emploi générique ne serait plus reconnu comme paradigmatique, mais anormal.

2.3 Rupture de paradigme

Selon Kuhn (1962), tout le travail en amont d'une révolution scientifique consiste à « explorer le domaine de l'anomalie », soit, en l'occurrence, le genre masculin en emploi générique. Les sciences du langage ne font pas autre chose depuis Durand (1936) en morphologie (Labrosse 1996), histoire de la langue (Viennnot 2014), lexicologie (Khaznadar 1989), lexicographie (Michel 2016), mais aussi les sciences humaines, notamment en sociologie (Guillemin 1975) et en anthropologie (Héritier 1996), selon une vaste entreprise de déconstruction relayée par le *french feminism* et le mouvement *queer*.

La découverte commence avec la conscience d'une anomalie, c'est-à-dire l'impression que la nature, d'une manière ou d'une autre, contredit les résultats attendus dans le cadre du paradigme qui gouverne la science normale (Kuhn 1962 : 72).

Cette filiation scientifique et son rayonnement international se traduit par une inclusivité constatable en anglais, en espagnol et en suédois (Alpheratz 2018ab), ce qui révèle des choix linguistiques communs malgré des peuples, des cultures et des grammaires différentes, et en opposition avec ce que l'institution grammaticale (les grammaires scolaires) continue à enseigner.

Cette opposition nous semble suivre une logique qui pourrait mener à une « rupture de paradigme » si les communications officielles, les œuvres littéraires et les travaux scientifiques rédigés en français inclusif continuaient d'être publiés, et leur diffusion non sanctionnée, notamment

¹¹ Hatier a publié en 2017 le premier manuel d'histoire géographie pour le niveau CE2 appliquant la double flexion, « Questionner le monde » de Sophie Le Callennec S., Paris.

¹² Accord de proximité.

auprès des plus jeunes, une partie des locutaires du français inclusif se trouvant aussi exercer dans l'Éducation nationale.

Les débats de comptoir orageux et les comminations de l'Académie française face au français inclusif (« péril mortel » pour la langue française) ne devraient pas faire négliger l'accueil très favorable que cette variété peut rencontrer lorsqu'elle s'entoure de certaines précautions : avertissement et notes explicatives à l'écrit, *coming out*¹³ avec ou sans présentation du pronom approprié avant l'échange et commentaires épilinguistiques à l'oral.

Cet accueil favorable pourrait avoir deux raisons : d'une part, une stratégie de discrétion et de parcimonie dans l'emploi du français inclusif pour lutter contre le manque d'économie linguistique de certains de ses procédés, et pour éviter de créer un sentiment de rejet chez l'allocutaire, d'autre part le sentiment de familiarité que suscitent certaines unités, notamment celles construites avec le suffixe *aire*, sans doute parce que celui-ci existe déjà dans notre langue, et parce qu'en plus il se termine par un *e* muet comme la plupart des épicles, par exemple dans *destinataire*, *mandataire*, *adversaire*. Dès lors, c'est parfois une surprise chez l'allocutaire que d'apprendre que les mots *locutaire*, *expéditaire*, *tutaire* n'existent pas en français standard.

Néanmoins, les énoncés en français inclusif ne rencontrent pas toujours un accueil positif et provoquent parfois des sanctions (notamment de devoirs universitaires) ou des interdictions (comme la récente tentative du président de l'université Panthéon-Assas pour contraindre le personnel administratif à ne pas utiliser cette variété). Ces énoncés peuvent aller jusqu'à provoquer la rupture de l'interaction verbale, pour des raisons de glottophobie, de masculinisme, de prescriptivisme, de conservatisme, mais aussi parce que certaines unités, notamment au genre neutre, ne sont pas jugées recevables par l'allocutaire. Soit elles sont perçues comme une rupture trop brutale avec les systèmes de flexion en genre du français, par exemple celles construites avec les morphèmes de genre neutre *x* (au singulier) et *z* (au pluriel) remplaçant la consonne finale muette au masculin et sonore au féminin (*avocax*, *blonx*, *sourx*), soit parce qu'au contraire, elles présentent une homonymie avec le masculin (*avocat*, *blond*, *sourd*) et dans ce cas, elles peuvent être rejetées par les locutaires du français inclusif.

Par les transformations qu'il opère sur les structures conceptuelles originelles (Auroux 1994) et le niveau de développement technologique de

¹³ Expression anglaise elliptique issue de *coming out of the closet*, « sortir du placard », soit déclarer publiquement son orientation sexuelle ou son identité de genre.

l'époque dont il bénéficie (Neveu 2004), le processus de grammatisation, y compris celui du français inclusif, nous semble présenter un caractère propédeutique permettant l'acquisition de nouveaux concepts, en l'occurrence un nouveau système conceptuel des êtres et des choses, à l'aune des points de vue identitaires et égalitaires. L'émergence du français inclusif ne serait, dans cette perspective, que l'indice d'un nouveau système sémiologique approprié à l'expression de ces nouvelles façons de concevoir le monde.

2.4 À nouveaux concepts, nouveaux signes

Prenons le cas du pronom personnel. En ajoutant de nouveaux pronoms au système pronominal déjà en place afin de lever les ambiguïtés de communication sur la question du genre, le locutorat du français inclusif trouve de nouveaux signes pour exprimer des concepts n'ayant jamais pu s'exprimer en langue, comme en témoigne cette introduction à un mémoire en sciences sociales :

[...] je souhaite profiter de ce travail pour y rendre visibles les personnes non-binaires, les personnes au genre neutre, et plus généralement tout•e individu•e sans présumer de son identité de genre.

Féminin	Masculin	Inclusif
Elle·s	Il·s	Iel·s
Celle·s	Celui/Ceux	Cellui/Celleux
La	Le	Lae
Une	Un	Un·e
Elle	Lui	Ellui
À la	Au	À lae
toutes	tous	toustes
nombreuses	nombreux	nombreuxses
lectr·ice	lect·eur	lect·eurice
cherch·euse	cherch·eur	cherch·eurice
belle	beau	belleau

(Marine Lambolez 2017¹⁴).

¹⁴ Op. cit.

Nous avons vu dans notre grammaire (Alpheratz 2018b) que ces néologismes avaient été créés par des écrivains¹⁵, individus, associations et médias rejetant la hiérarchie symbolique et sociale associée à la hiérarchie entre les genres grammaticaux du français standard, et sensibilisés aux thématiques que sont l'égalité sociale, la liberté d'expression et la performativité de la langue.

Les pronoms *iel* (analysable comme un néologisme grammatical, pronom personnel de genre neutre, de forme conjointe et en fonction sujet, dérivé de *il/elle*) et *ellui* (pronom personnel de genre neutre, de forme disjointe et en fonction objet indirect, dérivé de *lui/elle*) permettent de combler une lacune du français standard qui manque d'unités pour exprimer une réalité du monde : « les personnes non-binaires, les personnes au genre neutre, et plus généralement tout•e individu•e sans présumer de son identité de genre » (Ibid.).

Alors que Moignet analyse le pronom comme une catégorie vidée de toute matière notionnelle, parlant de « soustraction de substance notionnelle », le locutorat du français inclusif semble au contraire « réinjecter » de la substance notionnelle dans les pronoms, selon sa perception analogique ou motivée de ces signes. Ainsi, ces nouveaux pronoms sont peut-être l'indice d'un changement de système plus profond à l'œuvre dans la langue, qui procéderait d'une autre conceptualisation de la personne et de son expression.

Par son développement, le système pronominal du français standard avait levé les ambiguïtés de communication du latin classique pour exprimer, par de nouveaux signes, un nouveau système de pensée. Ces nouveaux pronoms que nous classons dans le genre neutre ne font peut-être que poursuivre le même mouvement qui tend à davantage de motivation du signe.

Conclusion

Le travail linguistique mené sur le français inclusif rappelle toute l'ambiguïté de la grammaire qui, en même temps qu'elle décrit la langue, pense les faits linguistiques observés, les construit, les catégorise, les juge, et contribue, par cette opérativité, d'une part à évaluer les discours présents, mais également à influencer les discours futurs de ses lecteurs¹⁶, qu'elle oriente forcément et malgré elle.

¹⁵ Proposition de fléchissement au genre neutre et au pluriel du substantif *écrivain/écrivaine*.

¹⁶ Proposition de fléchissement au genre neutre et au pluriel du substantif *lecteur/lectrice*.

L'observation des statuts successifs du français inclusif, d'inexistant à notion pensable, puis de notion pensable à notion incarnée en discours, et finalement conceptualisé et décrit par des spécialistes, fait désormais de cette notion linguistique une variété du français dont nous ne pouvons préjuger le succès ou l'éviction, mais qui illustre désormais une étape de l'histoire de notre langue.

Conceptualisé au XXI^e siècle comme l'ensemble des traitements du genre grammatical s'écartant de la régularité que représente le genre masculin en emploi générique, le français inclusif répond à un sentiment de la langue face aux lacunes du français standard en matière d'expressivité et comprend des faits langagiers parfois anciennement attestés. C'est pourquoi nos présidents successifs, comme les détractaires¹⁷ de cette variété, sont souvent des « monsieur Jourdain » : ils¹⁸ font du français inclusif « sans le savoir ».

Fondé sur un sentiment de la langue et sur une éthique, l'inclusivité linguistique de genre se constate internationalement, sortant les langues inclusives de la sphère de l'idiolecte pour devenir le trait d'union entre des groupes qui n'ont rien à voir entre eux si ce n'est une conscience de genre et une éthique en lutte contre toutes les discriminations. Cette communauté peut être qualifiée d'épistémique, au sens où ce terme est employé en philosophie politique, c'est-à-dire une communauté liée par un savoir inhérent à une époque, et qui s'affranchit des différences de frontières, de gouvernements et de langues.

Les enjeux théoriques que représente l'étude du français inclusif pour notre discipline se situent à plusieurs niveaux. En épistémologie, ils concernent « la charge de la preuve » qui repose sur la linguistique de corpus, d'abord parce les auteurs qui ont recours au français inclusif sont parfois les scientifiques qui s'en font les expérimentateurs¹⁹, position qui – très paradoxalement si nous regardons comment se pratiquent les sciences de la nature – nous semble rare, et leur font jouer un rôle participatif dans la production ou la connaissance de ces énoncés ; ensuite parce que se pose la question de l'archive, lorsque les attestations se situent sur messagerie privée, donc non consultables sans l'autorisation de leurs auteurs et non archivables puisque sans URL.

En sémantique, le français inclusif permet de remettre en question l'idée communément admise selon laquelle les unités grammaticales constitueraient un inventaire clos par opposition à l'inventaire potentiellement infini des unités lexicales. Si tel était le cas, que faire de ces

¹⁷ Proposition de genre neutre pour *détracteur/détractrice*.

²⁰ Proposition de genre neutre pour *ils/elles*.

¹⁹ Proposition de genre neutre pour *expérimentateur/expérimentatrice*.

néologismes grammaticaux de genre neutre qui parfois même se font concurrence ?

En lexicologie et lexicographie, parce que la formation des unités lexicales du français inclusif se fait à partir d'une base agenre et non plus à partir d'une base masculine dite « non marquée », le français inclusif poursuit sur la voie déjà défrichée d'une réinterprétation du genre masculin comme un genre tout aussi marqué que le féminin, ce qui a pour conséquences non seulement une nouvelle conception et pratique de la dérivation – laquelle pourrait et devrait donner lieu à une thèse – mais également la possibilité d'une reformulation des entrées vedettes selon un nouveau modèle dit de « mise en équation »²⁰ dans les dictionnaires.

En syntaxe, les premières attestations de participes passés en situation d'invariabilité et fléchis au genre neutre commençant à faire leur apparition, une étude relevant du français inclusif pourrait également permettre de reconsidérer la question de l'accord du participe passé sous un angle tout à fait neuf.

À la fois structure et mouvement, régularité et distorsion, la langue est soumise à des évolutions extralinguistiques aussi différentes que le degré de technologie d'une société ou la conscience d'une analogie entre hiérarchie symbolique et hiérarchie grammaticale, analogie mise au jour par tous les travaux relevant de la *déconstruction* en lettres et en sciences humaines. C'est ce que semblent avoir compris les locutaires du français inclusif qui cherchent peut-être, par les signes, à exprimer un nouvel appareil conceptuel en matière d'identité et d'égalité, et à structurer une nouvelle réalité où le genre masculin en emploi générique n'est plus le paradigme, mais l'anomalie.

Bibliographie

Académie française (1984) : « Féminisation des titres et des fonctions », 14 juin 1984, url : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-titres-et-des-fonctions>

Alpheratz (2018a) : « Français inclusif : conceptualisation et analyse linguistique », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 2018*, url : https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2018/07/shsconf_cmlf2018_13003.pdf

Alpheratz (2018b) : *Grammaire du français inclusif*, Vent Solars, Châteauroux.

Auroux, S. (1994) : *La Révolution technologique de la grammatisation*, Mardaga, Liège.

²⁰ Voir la thèse de Lucy Michel (2016) : *La Relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française* (à paraître).

Benveniste, E. (1966) : *Problèmes de linguistique générale*, II, 91-102, Gallimard, Paris.

Buridant, C. (2000) : *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Sedes, Paris.

Chevalier, Y. et alii. (2017) : « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », *Mots, Les langages du politique*, 113 : 9-36.

Coady, A. (2016) : « La Construction socio-discursive du masculin générique : discours et contre-discours », *Pratiques et langages du genre et du sexe : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme*, EME Editions, Louvain-la-Neuve.

Dubois, J. (1964), « Analyse de la distribution des marques de nombre et de genre dans un énoncé minimal en français moderne et étude des systèmes de marques », *Persée*, 1964 : 379-392.

Elmiger, D. (2017), « Binarité du genre grammatical – binarité des écritures ? », *Mots, les langages du politique*, 113 : 37-52.

Godefroy, F. (1891-1902), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 10 vol., Slatkine, Genève.

Guillaume, G. (1973), *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*, Recueil de textes inédits préparé en collaboration sous la direction de Roch Valin, Québec : les Presses de l'université de Laval, Klincksieck, Paris.

Klinkenberg, J-M. (2015), *La Langue dans la cité, vivre et penser l'équité culturelle*, Les Impressions nouvelles, Bruxelles.

Lessard, M. & Zaccour, S. (2018), *Manuel de grammaire non sexiste et inclusive*, Syllepse, Paris.

Michel, L. (2016) : *La Relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française* (thèse à paraître), résumé dans *Glad* 3, 2017, url : <http://www.revue-glad.org/793>.

Moignet, G. (1965) : *Le Pronom personnel français, essai de psycho-systématique historique*, Klincksieck, Paris.

Monneret, P. (2014) : « L'Iconicité comme problème analogique », *Le Français moderne – Revue de linguistique française, CILF*, 1 : 46-77.

Neveu, F. (2004) : *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, Paris.

Pichon, E. (1938), « À l'Aise dans la civilisation », *Revue française de Psychanalyse*, 10 : 3-49.

Sioufi, G. (2007) : « Du Sentiment de la langue aux arts du langage », *Ela. Etudes de linguistique appliquée*, 147 : 265-276.

Thibault, A. (2018) : « Linguistique comparée des langues modernes. Semaine 3 : Les langues dans le temps, l'espace et la société (I) », site d'André Thibault, url : <http://andre.thibault.pagesperso-orange.fr/LingCompSemaine3.pdf>

Toussaint, D. & Krazem M. (2017) : « Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : à propos du .e », *Cahiers de praxématique*, 69.

Viennot, E. (2014) : *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !*, Editions iXe, Donnemarie-Dontilly.

Viennot, E. (2018) : *Le Langage inclusif : pourquoi, comment*, Editions iXe, Donnemarie-Dontilly.

Zink, G. (1997) : *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIVe-XVe siècles)*, Genève : Librairie Droz S.A.